



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

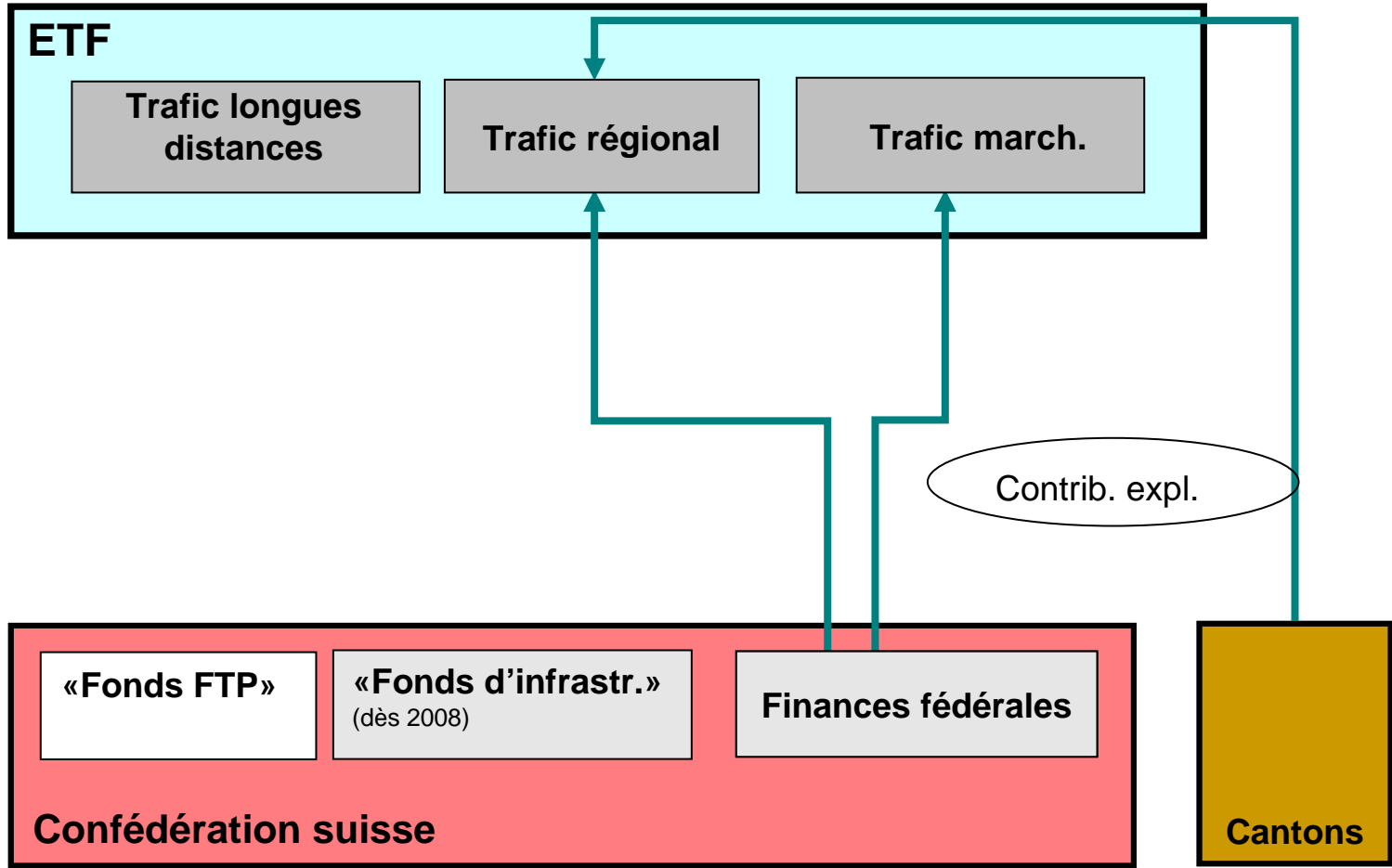
Office fédéral des transports OFT

Le financement des transports publics

Pierre-André Meyrat, Sous-directeur de l'Office fédéral des transports,
20 juin 2008



Financement des entreprises de transport ferroviaire (ETF)





Financement du trafic au bénéfice de l'indemnité: procédure de commande

Quand une ligne du trafic régional est-elle indemnisée?

- Ligne desservant des localités de plus de 100 habitants aux deux extrémités de la ligne
- La ligne doit être exploitée toute l'année
- Pas de trafic local (p.ex. lignes ayant de brefs intervalles entre les arrêts dans les villes)
- Pas de trafic touristique (lignes desservant des localités de moins de 100 habitants)

Art. 49 de la loi sur les chemins de fer (LCdF)

La Confédération et les cantons indemnisent les entreprises de transport des coûts de l'offre de transport commandée en commun et **qui ne sont pas couverts selon les comptes planifiés.**



Procédure de commande du trafic régional suisse

Financement commun Confédération + cantons (2007)

- env. 1'500 mio. CHF
(répartis entre les cantons → quote-parts cantonales)

Répartition du financement total (dès 2008)

- Cantons 50 %
- Confédération 50 %

Parts fédérales / parts cantonales

- Confédération 57 % - canton de Fribourg 43 %
- Confédération 73 % - canton du Jura 27 %
- Confédération 50 % - canton de Vaud 50 %





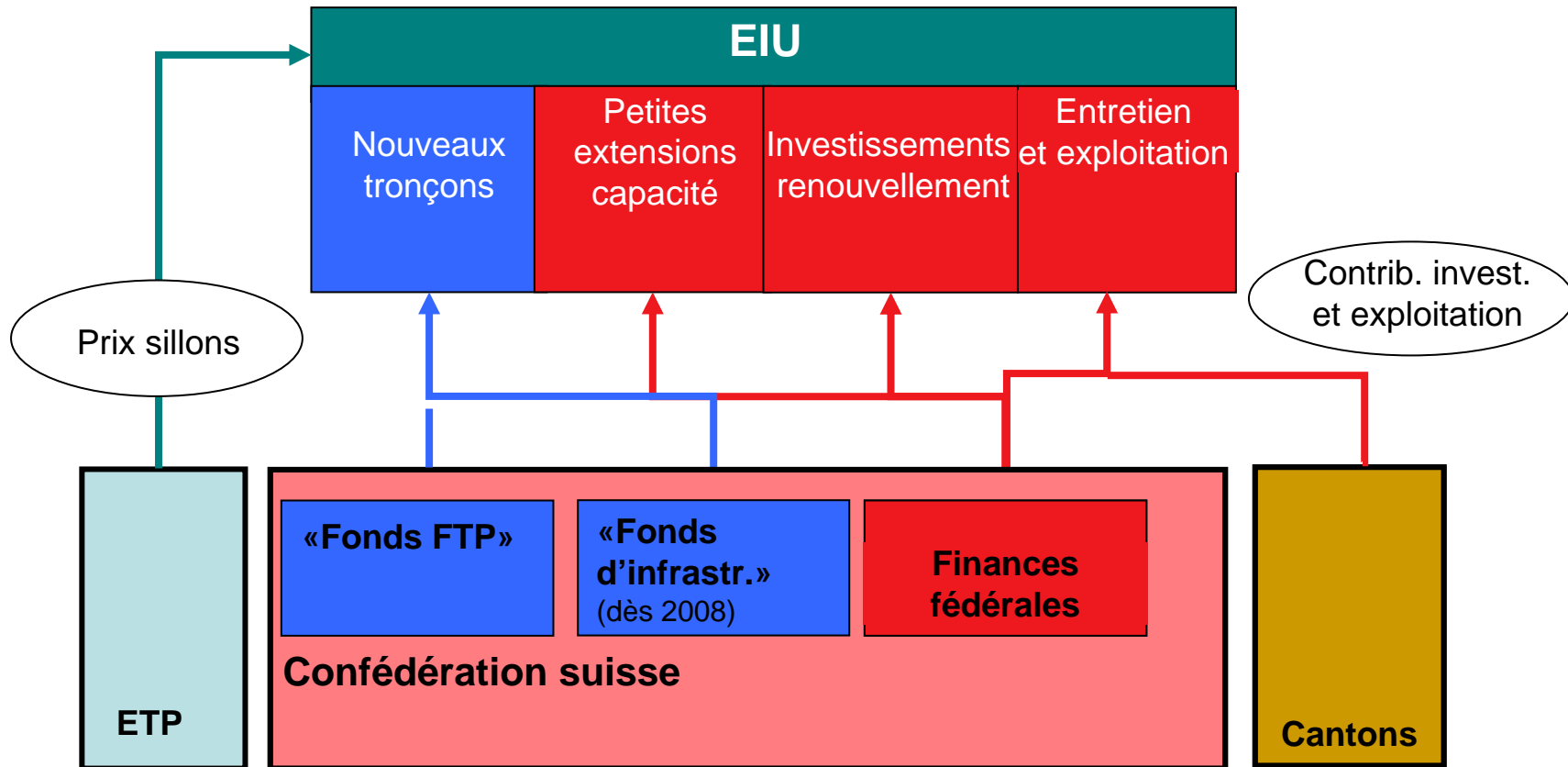
Financement des transports donnant droit à des indemnités et responsabilités

<u>Trafic (2008)</u>	Confédé- -ration	Canton	Canton seul	Total
Indemnités	757	761	26	1544

<u>Trafic</u>	Confédé- -ration	Canton
Trafic longues distances		
TRV	X	X
Trafic local		



Financement des entreprises d'infrastructure ferroviaires (EIU)





Aperçu du financement de l'infrastructure

→ Financement de l'infrastructure existante (maintien de l'appareil de production et petites extensions)

- CP entre la Confédération et les CFF
- Indemnités et crédits-cadres pour les chemins de fer privés

Budget ordinaire

Budget ordinaire

→ Financement de l'extension du réseau

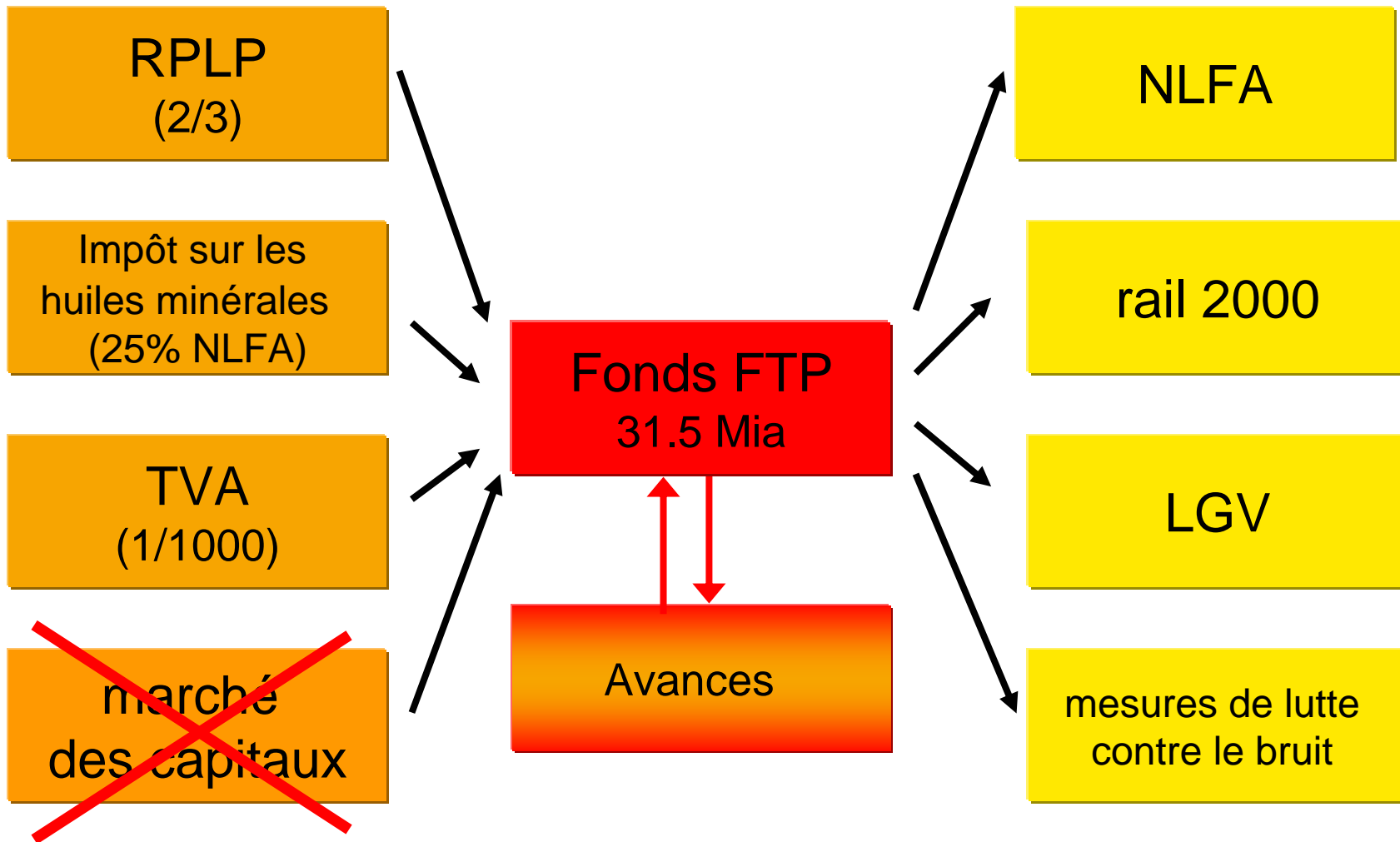
- Fonds FTP
- Fonds d'infrastructure

Fonds

Fonds



Fonctionnement du fonds FTP





Financement de l'infrastructure et responsabilités

Chiffres simulés 2008 (chiffres 2007 soumis à l'OPCTR 2008)

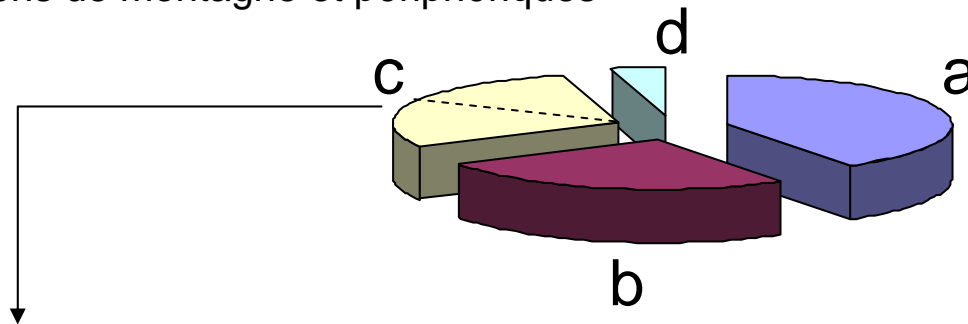
<u>Infrastructure</u>	Confédération	Canton	Total
Indemnités d'exploitation, amortissements et CP	1493	131	1624
Prêts (planifiés)	188	111	299
Total	1681	242	1923

<u>Infrastructure</u>	Confédération	Canton
Importance internationale		
Importance nationale & régionale		
Importance locale		<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 5px; display: inline-block;">Progr. agglom.</div>



Fonds d'infrastructure

- **Recettes:** produits à affectation obligatoire issus de l'impôt sur les huiles minérales utilisées comme carburant et de la vignette autoroutière
- **Volume: 20.8 mrd. CHF de 2008 à 2028**
 - a) 8.5 mrd. CHF, achèvement du réseau des routes nationales
 - b) 5.5 mrd. CHF, élimination des goulets d'étranglement du réseau actuel des routes nationales
 - c) 6.0 mrd. CHF, infrastructure pour le trafic d'agglomération public et privé
 - d) 0.8 mrd. CHF, maintien de la qualité des infrastructures des routes principales dans les régions de montagne et périphériques



2,5 mrd. CHF, projets urgents
3,5 mrd. CHF, projets d'agglomération



Merci de votre attention!



Schéma du fonds d'infrastructure

